

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
Procédure simplifiée



2, Avenue Georges Clemenceau – BP 74 – 33220 PINEUILH
Tél : 05.57.46.20.58 / E-mail : contact@paysfoyen.fr

Marché 2024-05-01_DSP-CINEMA

***AVIS D'APPEL PUBLIC A LA
CONCURRENCE***

Gestion, exploitation et entretien du Cinéma la Brèche

1- Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Pays Foyen - 2 avenue Georges Clemenceau - BP 74 - 33220 Pineuilh - ☎ 05.57.46.20.58 Mail : contact@paysfoyen.fr - www.paysfoyen.fr

2- Lieu d'exécution : Sainte-Foy-la-Grande (33)

3- Procédure de passation : Procédure simplifiée en application des articles L. 1411-1 et suivants, R. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles R. 3126-1 et suivants du Code de la commande publique.)

4- Objet de la concession : délégation de service public pour l'exploitation, la gestion et l'entretien du Cinéma La Brèche

5- Caractéristiques principales : la présente consultation a pour objet de confier à un délégataire l'exploitation, la gestion ainsi que l'entretien du Cinéma La Brèche situé dans le centre bourg de Sainte-Foy-la-Grande.

Le Délégué assurera les prestations suivantes :

- Offrir une programmation diversifiée à destination de tous les publics, avec une part suffisante de films recommandés Art & Essai qui permette à l'établissement de conserver le classement Art & Essai. Le Délégué soutient et développe la diffusion culturelle par le film sous toutes ses formes : films en sortie nationale, en version originale, art et essai, films du patrimoine, etc.
- Proposer des séances spécifiques à destination du public scolaire ; le Délégué effectue un travail de sensibilisation du public scolaire au cinéma, en relation avec les enseignants, les services et associations concernés.
- Proposer des animations, sous forme notamment de soirées-débats, de ciné « gouters »...
- Favoriser des partenariats avec les associations culturelles du territoire et les services de la Collectivité
- Mettre en place des actions de promotion, telles que publications régulières (hebdomadaires, mensuelles...), affichage, site internet, diffusion dans les différents lieux culturels de la Collectivité
- Assurer l'entretien et la maintenance des équipements et matériels servant à l'activité quotidienne cinématographique à l'accueil du public
- Percevoir les recettes sur les usagers (billetterie, vent de confiserie, recettes annexes, locations d'espaces...)

Le Délégué se rémunère en percevant les recettes issues de l'exploitation du Cinéma. Il exploitera le service public affermé à ses **risques et périls**.

Le Délégué versera à la Collectivité une redevance définie aux termes des négociations, selon les modalités décrites dans le règlement de consultation.

6- Nomenclature CPV : 92130000

7- Durée de la concession : 5 ans à compter du 7 novembre 2024.

8- Adresse à laquelle peut être obtenu le dossier de consultation :

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer au format informatique sur la plateforme de dématérialisation suivante : <https://demat-ampa.fr> sous la référence : **2024-05-01_DSP-CINEMA**

9- Critères de sélection des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont précisés dans le règlement de consultation :

1. Valeur technique de l'offre envisagée sous les aspects suivants – 65%
 - Qualité du projet d'exploitation et d'animation – 30%
 - Qualité des propositions organisationnelles (moyens techniques et humains affectés à l'exploitation du service – 20%
 - Qualité et dynamisme du service exploité – 15%

2. Conditions économiques et financières envisagées sous les aspects suivants – 35%
 - Politique tarifaire – 20%
 - Intérêt de l'offre sur le plan financier pour la Collectivité : montant de la redevance versée par le Délégué à la Collectivité et cohérence du montant proposé – 10%
 - Cohérence des comptes prévisionnels d'exploitation sur la durée du contrat – 5%

11- Renseignements complémentaires :

Toutes questions qu'elles soient d'ordre administratif ou technique devront être adressées via la plateforme de dématérialisation des marchés publics d'Aquitaine <https://demat-ampa.fr>

12- Date limite de réception des offres : Les candidatures et les offres devront parvenir à la « Communauté de Communes du Pays Foyen – 2 Avenue Georges Clemenceau – BP 74 – 33 220 PINEUILH » avant le lundi 1^{er} juillet 2024 à 12h00.

Date d'envoi à la publication : 30 mai 2024